

Chapitre VIII.

De 1970 à 1980,

III^a L'évolution de l'agriculture, va avoir tendance à s'accélérer.

Les pays producteurs de pétrole, arrivent à s'entendre pour limiter la production globale, de sorte que le prix n'en soit pas cassé, et le produit bradé.

Ils s'entendent si bien, que c'est au tour des acheteurs d'être, de plus en plus dans la douleur.

L'agriculture est une grosse consommatrice de produits pétroliers. Il lui en faut pour les tracteurs et les moissonneuses, mais, aussi pour les séchoirs et pour la fabrication des engrais.

Le commerce international se développe, et la concurrence s'établit avec des pays ayant un prix de revient moins élevé.

Produire coûte plus cher, vendre est plus difficile, il est indispensable que l'Etat, le contribuable, vienne au secours. Il doit soutenir soit le prix de vente du produit, soit le salaire du travailleur, en faisant des mécontents, soit d'une façon, soit de l'autre.

Il devient évident, que le prix de revient le plus compétitif ne peut s'obtenir, que sur des unités de production assez grandes d'abord, et de plus en plus grandes ensuite.

Il semble bien, que ne pourront espérer être chefs d'exploitation que ceux qui sont assez riches, et ceux qui seront capables de se grouper à plusieurs.

pour constituer des unités de production assez grandes, pour utiliser les moyens que la technique met à leur disposition.

III₂ Les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement Rural) avaient pour mission, de maintenir à l'agriculture, le plus grand nombre d'actifs compatible avec les temps nouveaux.

Les CUMA. (coopératives d'utilisation de matériel agricole) étaient, comme leur nom l'indique, ce qu'il indique.

Les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) avaient quelque chose des Kibboutz israéliens et des Kolchozes soviétiques. Ils avaient l'avantage sur ceux-ci que la sortie était facile, à condition que les comptes soient bien tenus.

Les GAEC uniquement familiaux n'étaient pas, tout à fait de la même nature. Ils ne changeaient pas grand'chose à l'exploitation, mais permettaient d'obtenir quelques avantages légaux.

Pour si décriée qu'elle fut par beaucoup, la loi d'orientation agricole, n'avait pas manqué de clarté.

Elle n'empêchera pas, la marche du temps de s'accélérer. Plus, la concentration des exploitations, prendra de l'ampleur, plus leur gestion sociétaire risquera d'être malaisée, tant pour les C.U.M.A. que pour les GAEC.